

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article177>

# Deux « 4 février »

- edito, la Une -

Publication date: mercredi 6 février 2008

---

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

---

16 Pluviôse An II (04 février 1794)

## la Convention Nationale décrète l'abolition -sans contrepartie- de l'esclavage dans les colonies françaises.

On peut rechercher l'origine de cette décision dans l'insurrection qui se propage à St Domingue, futur Haïti, depuis la nuit des 22-23 août 1791.

On peut la retrouver dans la proclamation de l'affranchissement général, le 29 août 1793, par Sonthonax, Commissaire de la République à St Domingue, afin de rallier les Noirs à la République naissante et menacée dans l'île par les puissances étrangères espagnoles, anglaises et les colons blancs.

On peut la toucher, dans les principes proclamés dès le début de la Révolution, car si l'affranchissement des esclaves marque une rupture avec les colons, il marque par contre une réelle continuité, une authentique filiation avec les principes proclamés le 26 août 1789.

Moment clé de l'histoire nationale, la Convention proclame, avec Danton, « à la face de l'univers et des générations futures, la liberté universelle ».

**A cette occasion, la Convention honore ses propres principes, ceux des Droits de l'Homme et du Citoyen, considère que l'Egalité des hommes, de tous les hommes, est un principe universel et que la Nation souveraine n'est habilitée à obéir qu'aux lois librement votées par ses représentants.**

**La Convention est le cadre politique où peuvent être examinées les revendications des citoyens par leurs représentants mandataires, car « de quelques manières qu'ils soient députés, qu'ils s'assemblent, et qu'ils délibèrent, pourvu qu'on ne puisse pas ignorer (et comment la nation qui les commet l'ignorerait-elle ?) qu'ils agissent en vertu d'une commission extraordinaire des peuples, leur volonté commune vaudra celle de la nation elle-même » [1].**

**Les acteurs de la souveraineté restent les citoyens.**

04 février 2008

## le Congrès adopte la modification constitutionnelle permettant de ratifier, sans passer par l'avis du peuple, le Traité de Lisbonne.

Réunis à l'initiative du Président de la République, à Versailles, les députés et sénateurs ont approuvé la modification constitutionnelle qui va leur permettre de ratifier le Traité de Lisbonne qui devrait régir désormais la vie des femmes et des hommes dans l'Union Européenne (UE).

Ce procédé n'a eu pour objectif que de contourner l'avis du peuple, qui le 29 mai 2005, suivi d'ailleurs peu après par

le peuple néerlandais, avait largement rejeté le TCE.

Or, la démocratie, c'est le débat : ceux qui ont peur d'un préalable et inévitable débat, ceux qui ont peur du résultat d'un nouveau référendum, ceux-là ont peur de la Démocratie.

Or, la démocratie, c'est le mandat : les Élus doivent respecter les citoyens comme ceux-ci respectent leurs Élus. Les Elus ne doivent pas oublier qu'ils ont été élus pour représenter le peuple et que le peuple a dit NON.

Cette affaire là, c'est juste un nouveau coup de force.

**Nous sommes face à un Parlement de « godillots », qui se soumet, presque sans broncher, aux diktats présidentiels et aux exigences de l'UE, qui est sourd à la volonté populaire, qui est « aux ordres ».**

- ▶ **C'est la négation de la souveraineté du peuple.**
- ▶ **C'est la négation de la Démocratie.**

Le fossé est devenu immense entre le peuple, entre les citoyens et ceux censés être leurs représentants.

Si un spectre hante les nuits de Messieurs Barroso et Sarkozy, c'est le spectre du peuple souverain.

## Respect de la souveraineté du peuple ou docilité de la représentation nationale ?

Voici 2 journées historiques, 2 assemblées d'élus, 2 votes inverses, et dans leurs principes, et dans leurs résultats :

â€” D'un côté, il y a le respect des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, il y a la mise en application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

â€” de l'autre, il y a un traité identique, quant au fond, à l'ancien projet rejeté ; son « père » (Valérie Giscard d'Estaing, *Le Monde* 26/10/2007) le déclare lui-même : « *rédigé exclusivement à partir du projet de traité constitutionnel, les outils sont exactement les mêmes. Seul l'ordre a été changé dans la boîte à outils* », la « *différence porte davantage sur la méthode que sur le contenu* ».

â€” D'un côté, il y a un peuple souverain à qui personne ne peut ravir sa souveraineté,

â€” de l'autre, il y a une chambre d'enregistrement, sorte de « Corps législatif » [2] au service d'un souverain qui n'est plus le Peuple mais l'UE.

â€” D'un côté, il y a le Conventionnel qui ne se contente pas de se libérer, mais qui libère l'Homme, sans distinction de couleur

â€” de l'autre, il y a Nicolas Sarkozy qui rétablit, d'une façon arbitraire, le TCE que le peuple français a rejeté, c'est-à-dire qu'il rend à la sujétion les citoyens français

**Il n'y a aucune place entre la souveraineté des peuples et les traités de l'UE !**

## Soumission à l'Europe vaticane

## ou défense de la laïcité ?

Ce 04 février 2008, nous sommes bien loin du 04 février 1794, comme Versailles était bien loin de la Convention.

Or, le vote contre le TCE en 2005, c'était aussi le refus d'un texte qui assignait un nouveau rôle aux Églises, un rôle institutionnel nouveau, en complète contradiction avec la loi de 1905.

La conjonction du vote du Congrès de Versailles et des discours de Nicolas Sarkozy, à Latran et Ryad, dessine une ligne d'offensive inquiétante contre les acquis de la Démocratie et de la Laïcité dans notre pays.

Pour la grande majorité des Français, la Laïcité est le gage du respect de la liberté de conscience, qui est la liberté de croire ou de ne pas croire. Ils savent ce que, dans notre histoire, ont coûté les querelles et les guerres religieuses ; ils constatent ce qui se passe dans les autres pays.

Parce que les citoyens français sont partisans de la séparation des Eglises et de l'Etat, de la laïcité institutionnelle, ils n'ont pas accepté l'article I-52 de l'ancien TCE et ils n'acceptent pas davantage l'article 16-C du nouveau traité qui maintiendra tous les privilèges antidémocratiques des Églises en Europe.

Du traité de Lisbonne au discours de St Jean de Latran, le Président de la République n'est pas le gardien vigilant de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, il n'est pas le garant de la laïcité institutionnelle.

Le discours du « chanoine d'honneur », est un véritable manifeste des anti-Lumières, c'est une profession de « Foi » contre la Laïcité.

Ce qu'il prépare, c'est, au mieux, une République « petit format ».

Ce qu'il veut instaurer, c'est une laïcité « avec adjectif », c'est-à-dire une laïcité qui n'en est plus une, et qui permette de subventionner, sans contrainte, les religions et leurs organisations.

Jean Jaurès, pour ce genre de politique, disait déjà « *C'est au Vatican que vous prenez, ou que votre politique prend son mot d'ordre, et ne pouvant détruire les lois de laïcité, vous y introduisez le plus possible d'esprit clérical* ».

LA LIBRE PENSEE n'est pas un parti politique, elle n'a pas de projet de société, elle ne présente pas de candidats.

Pour autant LA LIBRE PENSEE, n'est pas « indifférente », notamment lorsqu'il s'agit de la République et de la Laïcité. En l'espèce, il ne s'agit pas d'une simple détermination de choix politiques, il s'agit de la forme et du fond des institutions républicaines et laïques, ou non !

Les libres penseurs, initiateurs de la loi de 1905, partisans de la défense et de la restauration de cette loi, ne laisseront pas faire ; ils ne renonceront pas à la loi de 1905, sous aucun prétexte.

La République sans la Laïcité, c'est la République sans l'indispensable liberté de conscience et c'est oublier que la Laïcité c'est le prolongement de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Il n'y a aucune place entre la laïcité institutionnelle et le cléricalisme !

Le combat pour les Lumières, pour la Démocratie et la Laïcité, doit être perpétuellement recommencé. A cet égard, la Fédération Nationale de la Libre Pensée occupera toute sa place contre le financement public de la venue de Benoît XVI, en France, cette année.

Les subventions publiques vont pleuvoir, si l'on n'y prend garde.

Pour le mouvement laïque français, européen et international, il apparaît important de réaffirmer ses principes.

Dans ce but, la Fédération Nationale de la Libre Pensée, la Ligue française de l'Enseignement, l'Union Rationaliste et le Mouvement Europe et Laïcité (CAEDEL) organisations françaises membres de l'IHEU proposent à toutes les organisations laïques d'organiser ensemble une initiative laïque internationale à Paris le 14 septembre 2008.

### Résistons :

- ▶ **Contre l'Europe vaticane et contre le financement public de la visite papale !**
- ▶ **Pour la séparation des États et des religions, pour la laïcité en Europe !**

Dijon le 16 Pluviôse An CCXVI  
(05 février 2008)

---

[1] Sieyès *Qu'est-ce que le Tiers état ?*

[2] Chambre du « pouvoir législatif » de la Constitution de l'An VIII de Bonaparte, qui vote, sans discussion, les lois débattues par le Tribunal...